

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du Jeudi 28 Janvier 2016

Présents : AZNAR Vincent ; BERGERY Franck ; BESANCON Carine ; BOUVARD Mélinda ; CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; FUYATIER Isabelle ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie.

Secrétaire de séance : LANDES René.

Ordre du Jour :

- Présentation de l'avant-projet de rénovation de la salle des fêtes de ROMANECHÉ.
- Convention Moto Cross.
- Convention avec l'Ecole de Musique.
- Nomination d'un correspondant Défense.
- Réflexion sur le programme Voirie 2016.
- Point sur les commissions.
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 20H30.

En préambule, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1-Présentation de l'avant-projet de rénovation de la salle des fêtes de ROMANECHÉ :

Monsieur le Maire confirme la fin, en janvier 2016, du remboursement du crédit de l'emprunt contracté pour la construction de la mairie de Hautecourt, et précise que les annuités correspondaient à une somme empruntée d'environ 150 000€.

Concernant la rénovation de la salle des fêtes de Romanèche, les plans réalisés par Monsieur ARNAUD, architecte retenu pour l'opération, ont été envoyés en amont aux élus. Le débat est ouvert et concerne notamment les options suivantes :

- Chauffage par ventilo-convecteurs: plus-value d'environ 6000€
- Stores d'occultation :160€/pièce
- Peinture des façades Nord et Est : 4500€.
- VMC double flux : 32000€.
- Enrobé de la cour : pour un montant de 20000€.

Le chauffage actuel étant jugé trop bruyant et énergivore, l'option « ventilo-convecteurs » est retenue. La nécessité ainsi que le coût raisonnable des systèmes d'occultation orientent le conseil en faveur de cette option. Les peintures des façades Nord et Est pouvant être réalisées en interne par les employés communaux, l'option n'est pas retenue. Le chiffrage de la VMC étant considéré trop onéreux, l'option est abandonnée. Il est précisé que l'option chauffage retenue permettra une ventilation d'air suffisante.

Monsieur le Maire expose l'idée de dédier la cour de la salle des fêtes à la création d'une aire de jeux pour les enfants, avec - notamment - l'ajout d'un portique de jeux ainsi que la mise en enrobé, permettant la pratique du roller, du vélo, du skate, évitant parallèlement l'apport de gravier dans la salle. Ce projet n'empêcherait pas le passage de véhicules, notamment pour l'association des Amis du Four.

Face au nombre important - bien que non majoritaire - d'avis défavorable, le projet de réfection de la cour est momentanément écarté.

Le total des prestations retenues s'élève à environ 160 000 €.

Elles concernent l'ensemble des diagnostics (7000 €), la maîtrise d'œuvre (11000 €), l'option chauffage (6000 €). Le devis primitif s'élevant à 110 000 €, le montant total des travaux retenus provisoirement est de 135 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que les travaux retenus dans le devis de base permettront la mise aux normes du bâtiment, ainsi qu'un agencement simple mais esthétique de la salle.

2- Convention avec le moto-cross

La convention entre l'association du moto-cross et la mairie est renouvelée pour une durée légale d'un an. Elle sera signée entre Monsieur le Maire et Yannick Brunet, nouveau président de l'association.

3-Convention avec l'école de musique

Monsieur le Maire informe que l'école de musique de Ceyzériat est l'association qui bénéficie de la subvention communale la plus élevée : soit 2700 €, sachant que pour les associations de la commune, les subventions s'échelonnent entre 70,00 et 1500 Euros.

Dans le cadre de la mise en application de la loi Notre, et notamment de la réorganisation des intercommunalités, n'ayant aucune certitude sur la poursuite des conventions actuellement portées par la Communauté de Communes de la Vallière, le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement de la convention pour une durée d'un an. Étant précisé qu'il n'est nullement question de dénoncer la convention.

4- Nomination d'un correspondant défense

Suite à la démission de Yohan RIPPE, il convient de nommer un correspondant défense. En l'absence de volontaire, Monsieur le Maire se propose d'assumer ces fonctions. Accord unanime du conseil.

5- Programme de voirie 2016

Les travaux de voirie sont financés d'une part les droits de tirage de chaque commune, d'autre part par les fonds relatifs au programme de politique communautaire.

Dans le cadre de la politique communautaire, deux chantiers seront réalisés en 2016 : Route de Bords de l'Ain et Route du Belvédère.

Concernant les droits de tirage, trois axes de réflexion et d'action sont proposés :

- Sécurisation
- Entretien
- Aménagement.

Les membres du conseil font part d'une volonté commune, sans pour autant écarter l'entretien et l'aménagement, de sécuriser le village. Différentes pistes seront étudiées : ralentisseurs, trottoirs...

6- Relogement de l'AGEK

Le projet de vente de l'ancienne mairie-école de Romanèche prenait en compte le relogement de l'AGEK.

Monsieur le Maire avait rencontré Philippe VERMEIL ainsi qu' Emmanuel HYVERNAT, responsables de l'association, pour entendre et comprendre leurs besoins en matière d'hébergement de matériel et de salariés.

La proposition de la salle Gaston TAVERNIER - dans son ensemble - paraissant adaptée et cohérente, et n'ayant pas d'autre solution envisageable, Monsieur le Maire propose d'acter le principe de reprise du hangar jouxtant la salle.

Ce dernier est aujourd'hui dédié au stockage d'une bétailière ainsi que d'un semoir.
Le sujet est mis au vote : 7 voix pour – 2 voix contre – 2 abstentions.

7- Points sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire informe de la création d'un groupe de travail regroupant les maires des communes de moins de 1000 habitants, l'idée étant de positionner et défendre - au sein de la future grande intercommunalité - le monde rural.

8- Points sur les commissions

SCOT :

L'élu délégué au SCOT évoque le coût de participation pour les communes à hauteur de 1,40 €/habitant. Dans le cadre des déplacements et de l'habitat, deux études sont envisagées. Le montant de ces dernières paraissant excessif (150 000 et 400 000 €), Michel LEVEQUE indique qu'il votera défavorablement lors du prochain conseil syndical.

Cimetière de Romanèche :

Carine BESANCON et Georges BEAUT ont évalué le cimetière de Romanèche et informent le conseil qu'un travail important est à réaliser en terme de reprise de concessions et d'actualisation du plan. Afin de mener à bien ce travail, une formation spécifique est envisagée

CMJ :

Isabelle FUYATIER informe le conseil de la finalisation du travail de mise en valeur de la fontaine de Bohan, notamment par la fabrication de panneaux directionnels.

- Présentation aux séniors - à la salle de la mairie le vendredi 04 Mars 2016 à 14H30 - des résultats du questionnaire diffusé en 2015. Une petite collation suivra cette présentation.
- Nettoyage des chemins avec l'AGEK prévu le 19 Mars 2016.
- Rencontre avec Madame OUDOT, présidente du comité de jumelage (date à préciser).
- Le CCAS de Grand Corent ayant été reconduit, l'action conjointe prévue le 06 Avril 2016 sur le thème des « Jeux d'hier et d'aujourd'hui » est maintenue, en lien avec la commission sociale de Bohas Meyriat Rignat.
- Rencontre avec Monsieur Xavier BRETON (député de l'Ain) le 21 Mai 2016.
- Visite de l'assemblée nationale le 22 Juin 2016.
- Réflexion sur la participation des enfants du CMJ au festival de musique de Villereversure le 02 juillet 2016.

Commission Sports :

Présentation à la Communauté de Communes le 03 mars 2016 du projet d'aménagement d'un terrain de sport

9- Permis de construire : (dossier déposé en Mairie)

Mr OLLIVIER-HENRY Yann

70 chemin de Chareyziat

01440 VIRIAT

SCI La Montagne

28 chemin du Tiller

ROMANECHÉ

10- Déclaration préalable : (dossier déposé en Mairie)

Mme DUC Eliane
Chambod Sud

Mr FORTUNE Laurent
481 rte du Belvédère
ROMANECHÉ

Mr DUMONT Pierre
171 rue de Closel
La Croix Rozier

Mme ROBERT Dominique
198 chemin de la Croix Rozier
HAUTECOURT

La séance est levée à 23 Heures.

Le Maire,

V. AZNAR

